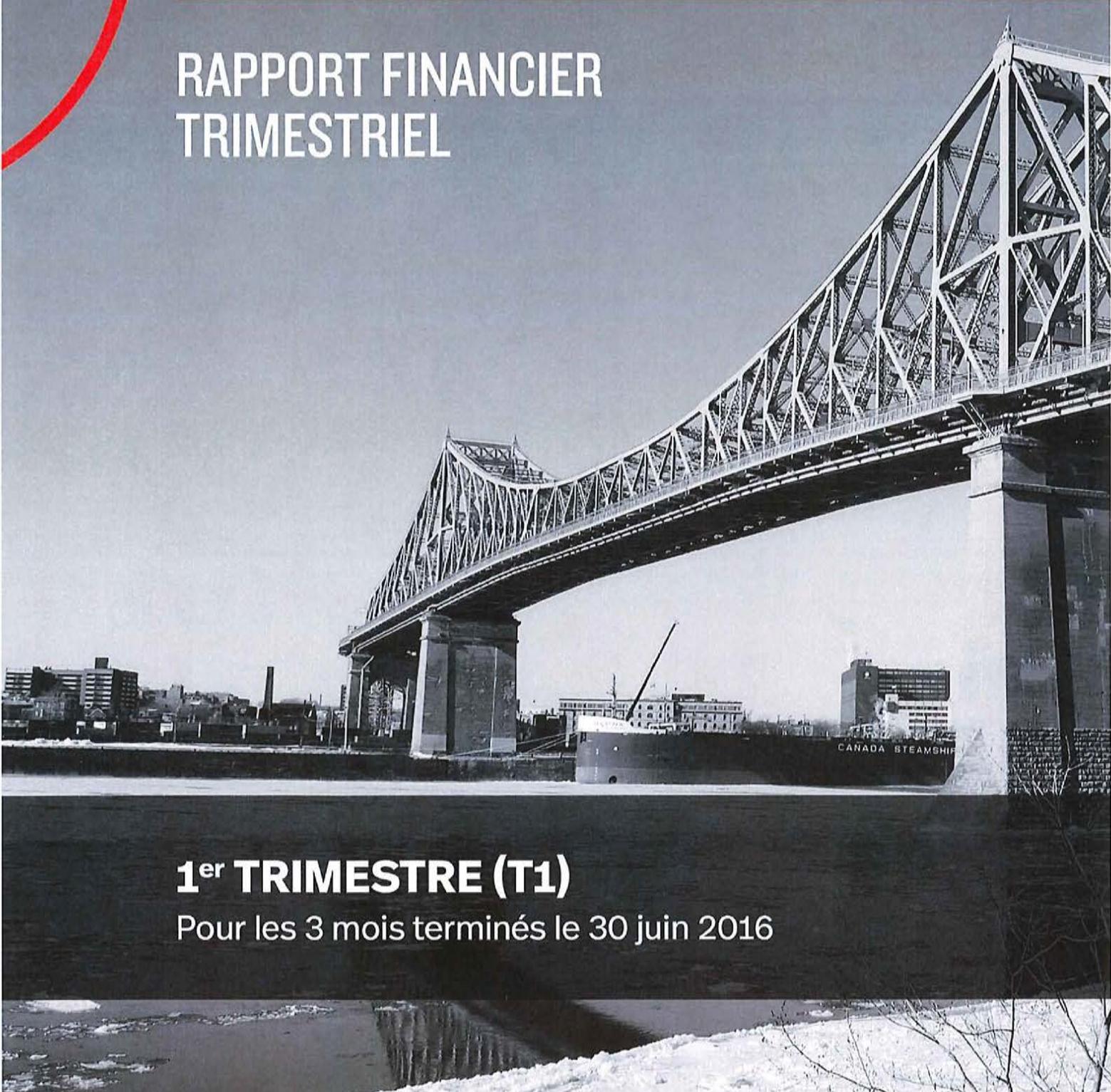


Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada



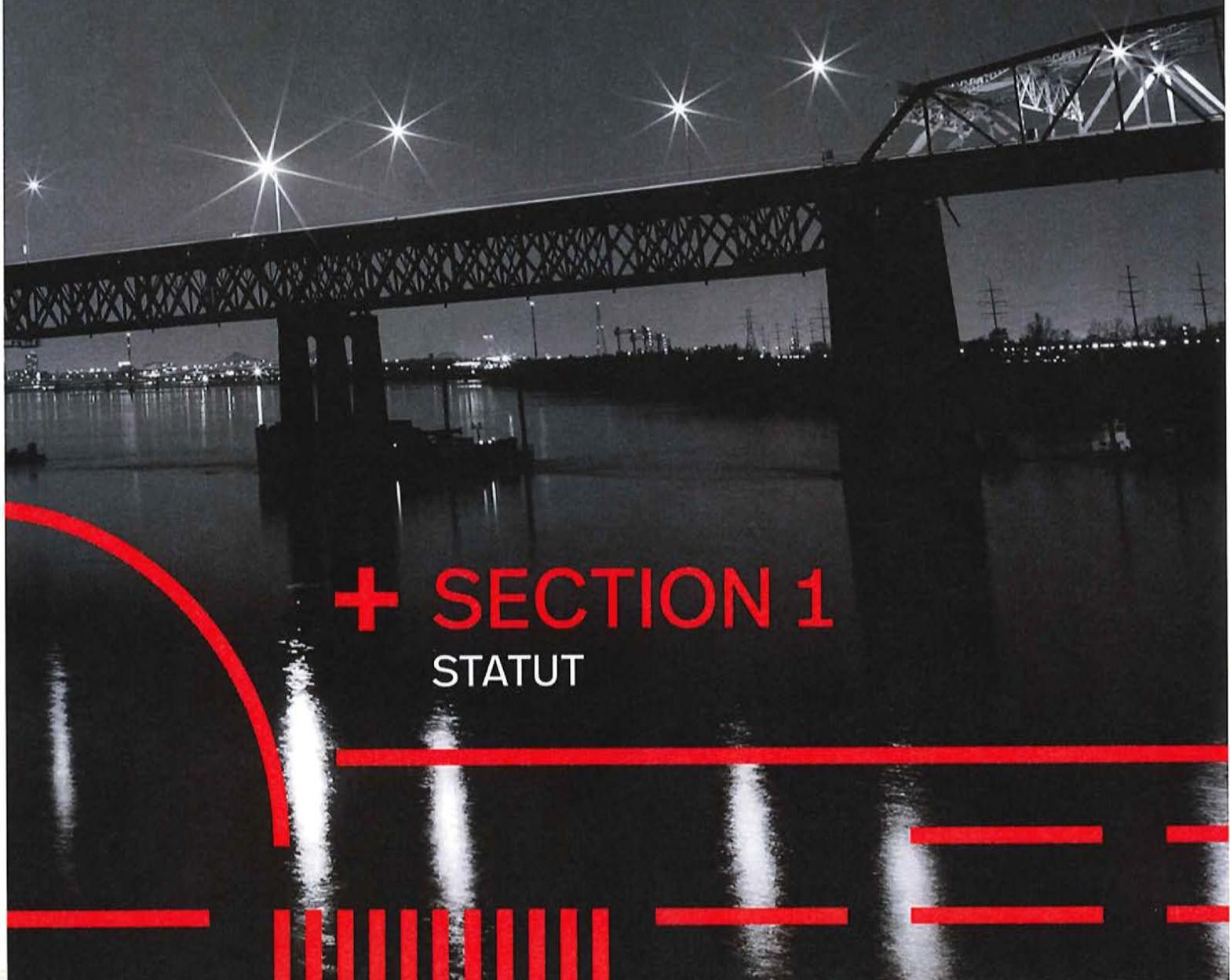
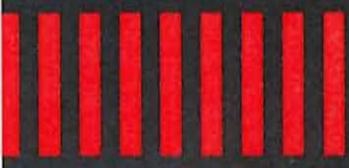
RAPPORT FINANCIER
TRIMESTRIEL

1^{er} TRIMESTRE (T1)

Pour les 3 mois terminés le 30 juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. STATUT	1
1.1. MANDAT	1
1.2. MISSION, VISION ET VALEURS.....	1
1.3. PROFIL ADMINISTRATIF ET FINANCEMENT	2
1.4. CENTRE D'INNOVATION EN INFRASTRUCTURES.....	3
2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2016-2017	6
2.1. SOMMAIRE	7
2.2. PERSPECTIVES.....	7
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	10
3.1. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS.....	10
3.2. FLUX DE TRÉSORERIE	12
3.3. ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES	12
3.4. RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	18
4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI	20
4.1. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE	20
4.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2016	21
4.3. ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS (3) MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2016.....	22
4.4. ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES TROIS (3) MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2016	23
4.5. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS (3) MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2016	24
4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES	25



+ SECTION 1
STATUT

1. STATUT

PJCCI a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100% de La Société des ponts fédéraux limitée (SPFL), une société d'État mandataire mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la LGFP. À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est une société d'État mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur Les ponts Jacques Cartier et Champlain inc.* (DORS/98-568).

1.1. Mandat

PJCCI est gestionnaire de tous les ponts, routes et tunnels de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal : les ponts Champlain, Jacques-Cartier et le pont de contournement de l'Île des Sœurs, la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, et trois infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure, l'estacade du pont Champlain et le tunnel de Melocheville.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- des opérations;
- des inspections;
- de l'entretien;
- des réparations et/ou réhabilitation;
- de la sécurité;
- de la coordination avec les intervenants municipaux et provinciaux;
- de la gestion des sites contaminés.

1.2. Mission, vision et valeurs

» Notre mission

Gérer de manière systémique de façon à assurer la pérennité des infrastructures majeures qui lui sont confiées en préconisant une approche de développement durable.

» Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

» Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.

1.3. Profil administratif et financement

Les principales activités de PJCCI sont réparties dans deux domaines précis :

» Exploitation

L'exploitation inclut la Planification, l'Ingénierie, l'Environnement, le bureau de projets Champlain, la Construction et Opérations et entretien. Ces groupes sont appuyés par un expert en gestion de projets et un conseiller en santé et sécurité au travail.

Les services Planification, Ingénierie, Construction et Projets planifient et gèrent les activités ayant trait aux principaux projets de construction, de réfection et de réparation se rapportant aux composantes des ouvrages d'ingénierie civils et routiers, tels les piles, poutres, tabliers, structures en acier, tunnel, fondations, pavage et peinture ainsi que des composantes mécaniques et électriques associées à ces ouvrages.

Le bureau de projets Champlain assure la réalisation du programme d'entretien majeur du pont Champlain actuel et offre son support à Infrastructure Canada dans le cadre du projet Corridor du nouveau pont Champlain.

Le service Opérations et entretien supervise et gère les contrats de déneigement et d'épandage d'abrasifs, le nettoyage et l'entretien des routes, les aménagements paysagers, le remplacement des glissières de sécurité, l'obturation des fissures et la lubrification des appuis, la réparation des « nids de poule » dans la chaussée et les tabliers de ponts et l'entretien et l'exploitation des systèmes de contrôle des feux de voie, des panneaux à messages variables (PMV) et des caméras de surveillance, la distribution électrique et l'éclairage routier.

» Services administratifs

Des services administratifs, tels que les Affaires juridiques, l'Approvisionnement, les Finances, les Technologies de l'information, les Ressources humaines et les Communications soutiennent ces secteurs.

Les professionnels spécialisés de l'équipe de PJCCI ont un vaste savoir-faire et une grande expérience des infrastructures de ponts et chaussées, ainsi que du génie et de la gestion des ponts et structures. Les partenariats solides que PJCCI a établis au fil des ans jouent un rôle essentiel dans la gestion de ses infrastructures et la réalisation de ses projets.

PJCCI doit assurer la sécurité de ses infrastructures en tout temps. La Société a mis en place des programmes d'inspection jumelés à des relevés détaillés et investigations supplémentaires, s'assurant ainsi de disposer de l'information pertinente et à jour pour la prise de décisions éclairées relatives aux programmes d'entretien et de réfection à court, à moyen et à long terme.

PJCCI opère dans un environnement complexe où de nombreux facteurs externes peuvent avoir une incidence sur sa planification. Sur le plan financier, PJCCI maintient sa vigilance en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics.

PJCCI est entièrement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, tels des baux et des permis contribuent à son financement, mais de façon très minimale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent afin d'en maximiser la durée de vie et la sécurité.

1.4. Centre d'innovation en infrastructures

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la création, et le démarrage d'un Centre d'Innovation en infrastructures. Le plan d'affaires de Centre d'innovation en infrastructures a été adopté par le Conseil d'administration de la Société en août 2015.

La création d'un Centre d'Innovation en infrastructures se veut un outil permettant à PJCCI de développer et promouvoir son expertise dans l'optique d'assurer la pérennité des structures.

En marge des activités de la Société, le centre serait en quête des meilleures pratiques pour générer des applications techniques et des opportunités d'affaires.

Le Centre d'Innovation en infrastructures va supporter PJCCI dans le développement de la mise en œuvre de solutions novatrices qui s'appuient sur une expertise pointue et sur des stratégies globales et durables en lien avec la gestion et l'entretien d'infrastructures majeures dans un objectif de prolonger leur durée de vie utile.

» Les travaux

Plusieurs projets de recherche ont été initiés :

a) Études et analyses effectuées à l'interne

- Étude sur l'évaluation des opportunités de prolongation de la durée de vie du pont Jacques-Cartier de 50 ans;
- Analyse de la durabilité des tabliers de nos structures : études rétrospectives sur la durée de vie de tablier de pont et sur les opportunités d'amélioration du coût de cycle de vie;
- Analyse des besoins et exigences de réhabilitation sismique du pont Jacques-Cartier;
- Études des opportunités d'innovation et d'amélioration des systèmes de protection des structures.

b) Projets de recherche en collaboration universitaire :

Deux ententes de recherche ont été approuvées au mois de février 2016. Ces deux projets sont en cours de réalisation avec deux partenaires universitaires sous les thèmes suivants :

- Utilisation de bétons innovants ultra-performants pour le renforcement et la réhabilitation durable de piles de ponts (École polytechnique de Montréal) ;
- Évaluation du renforcement en cisaillement des poutres par collage de bandes en polymère, renforcées de fibre de carbone (Université McGill).



+ SECTION 2

RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2016-2017

2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2016-2017

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Ce rapport financier trimestriel présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 juin 2016 (T1). Il doit être lu conjointement avec les états financiers non audités intérimaires et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de 2015-2016 de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers non audités intérimaires de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Le 16 juillet 2015, par le décret C.P. 2015-1112, son Excellence le Gouverneur Général en conseil donne instruction, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à PJCCI :

- a) d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales;
- b) de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise.

La Société a complété la modification de ses directives et pratiques en lien avec les dépenses liées aux voyages, à l'accueil, aux conférences et événements en les ayant harmonisées aux instruments applicables du Conseil du trésor.

Le tableau suivant divulgue les frais de déplacements, d'accueil et de conférences du 1^{er} trimestre de l'exercice financier 2016-2017 :

	(En millier de dollars)
Déplacement	11.6
Accueil	4.5
Conférence	10.6
TOTAL	26.7

2.1. Sommaire

PJCCI déclare un excédent de 12,8 M\$ pour les trois (3) mois terminés le 30 juin 2016 (2,7 M\$ — 2015). Le déficit avant le financement public était de 43,5 M\$ au 30 juin 2016 (51,4 M\$ — 2015).

Pour l'exercice en cours, les produits totaux cumulés ont été de 0,3 M\$ (1 M\$ — 2015). Les produits sont, dans leur ensemble, demeurés stables.

Au cours de la même période, la dette nette augmente de 1,3 M\$, pour atteindre un total de 42,7 M\$. Les actifs financiers ont diminué de 3,8 M\$. Principalement, les variations des montants reçus et à recevoir du gouvernement fédéral sont à l'origine de ce changement.

Les acquisitions d'immobilisations durant le premier trimestre de l'exercice en cours ont totalisé 20,2 M\$ (10,7 M\$ — 2015). Elles consistent essentiellement en des dépenses de 10,1 M\$ pour le pont Honoré-Mercier, de 4,8 M\$ pour le pont Jacques-Cartier, 3,9 M\$ pour l'Estacade et de 1,4 M\$ pour divers autres projets.

2.2. Perspectives

Les dépenses d'entretien des ponts et infrastructures connexes demeurent à des sommets historiques. Les réparations du pont Champlain continuent à mobiliser des dépenses importantes pour adresser les conclusions des derniers rapports d'inspection et des résultats obtenus par l'instrumentation. D'autres projets financés par le gouvernement se poursuivent, y compris les travaux de réfection en cours au pont Honoré-Mercier, à l'Estacade et au pont Jacques-Cartier.

Les travaux d'entretien et de réfection à venir sont encore importants avec la réfection continue ou la construction de projets d'envergure :

1. Afin de maintenir le pont Jacques-Cartier dans une perspective à long terme, PJCCI a développé un plan de réfection majeure portant sur les différents éléments de la structure;
2. Pour le pont Champlain, les réparations prévues au programme décennal continueront de s'imposer. À ce jour, plus de 46% des poutres de rive ont été renforcées afin d'atténuer les risques associés à leur état. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2017-2018;
3. Des travaux requis et nécessaires pour le maintien des actifs sont planifiés sur l'autoroute Bonaventure, le pont Honoré-Mercier, le tunnel de Melocheville et l'Estacade du pont Champlain;
4. D'importantes mesures d'atténuation environnementales s'imposent pour contenir et traiter les eaux souterraines contaminées sur des terrains de PJCCI dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest);

5. Dans le cadre des festivités du 150^e anniversaire de la Confédération et du 375^e anniversaire de Montréal, il est prévu qu'un système de mise en lumière architectural soit mis en place sur la structure du pont Jacques-Cartier en 2016 et 2017.

PJCCI est fière de son effectif dont la force réside dans son engagement absolu envers l'atteinte de son résultat stratégique. Le financement à long terme fourni par le gouvernement permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour la population et l'économie.



+ SECTION 3

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1. Résultats des opérations

3.1.1. État de la situation financière

Actifs financiers

Au cours des trois (3) mois se terminant le 30 juin 2016, les actifs financiers totaux ont diminué de 3,8 M\$ pour atteindre 96,6 M\$ comparativement à 100,4 M\$ au 31 mars 2016. Comme au cours des exercices précédents, un facteur déterminant de la variation des actifs financiers est la date de réception des crédits fédéraux qui comprennent le financement pour les grands projets d'investissement et les charges d'exploitation.

La situation de trésorerie nette de PJCCI a diminué de 26,9 M\$ au cours du T1 pour un montant de 47,1 M\$ au 30 juin 2016 (74 M\$ au 31 mars 2016). Cette diminution au cours du trimestre est notamment attribuable au paiement des opérations courantes.

Passif

Les créiteurs et charges à payer ont diminué de 3,8 M\$ passant de 84,3 M\$ au 31 mars 2016 à 80,5 M\$ au 30 juin 2016. Cette diminution est attribuable en grande partie à la variation des activités aux différents chantiers en cours.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux et des garanties contractuelles dans le respect des exigences d'exécution. Ces retenues de garantie ont augmenté de 1,7 M\$ pour atteindre 14,5 M\$ au 30 juin 2016 (12,8 M\$ au 31 mars 2016). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Au cours du dernier trimestre, PJCCI a revu les hypothèses sous-jacentes aux obligations environnementales. Une augmentation du passif lié à la révision des hypothèses de 0,1 M\$ a été constatée. De plus, les travaux prévus aux secteurs Ouest et Est de l'autoroute Bonaventure ont débuté et engendré des dépenses de l'ordre de 0,7 M\$, venues réduire d'autant le passif environnemental. Suite à ces imputations et révisions, les obligations environnementales ont diminué de 0,6 M\$ pour atteindre 42,6 M\$ au 30 juin 2016 (43,2 M\$ au 31 mars 2016).

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 12,4 M\$ pour un total de 514,6 M\$ par rapport aux états financiers du 31 mars 2016 (502,2 M\$). Ce total comprend des achats d'immobilisations de 20,2 M\$ moins des charges d'amortissement de 7,8 M\$. Les grands travaux concernés par ces acquisitions sont notamment ceux du pont de l'Île-des-Sœurs

(0,5 M\$), du pont Honoré-Mercier (10,1 M\$), du pont Jacques-Cartier (4,8 M\$), de l'Estacade (3,9 M\$) et divers autres travaux totalisant 1,4 M\$.

Les charges payées d'avance au cours de la période ont augmenté de 1,6 M\$. Cette augmentation est due notamment aux paiements de charges imputables aux périodes subséquentes et à l'imputation périodique des avances faites aux fournisseurs.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le premier trimestre de l'exercice en cours et celui du dernier exercice :

(en milliers de dollars)	Premier trimestre	
	2016-17	2015-16
Financement public pour les charges d'exploitation	36 140	43 454
Financement public pour les immobilisations corporelles	20 191	10 681
TOTAL	56 331	54 135

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2. Charges

Entretien

Les charges d'entretien au cours du premier trimestre représentent 91 % (91,5% — T1 2016) des charges totales pour le trimestre, atteignant 39,9 M\$ (47,9 M\$ — T1 2016).

Pour les trois (3) mois terminés le 30 juin 2016, les charges d'entretien sont principalement réparties comme suit :

- 3,2 M\$ de travaux pour le pont de contournement de l'Île des Sœurs ;
- 0,6 M\$ de travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- 16,4 M\$ de travaux pour le pont Champlain;
- 8,7 M\$ de travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- 2,6 M\$ de travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- 0,3 M\$ de travaux pour l'autoroute 15;
- 2,9 M\$ de travaux pour le tunnel de Melocheville;
- 1,7 M\$ de travaux pour l'Estacade;
- 2,8 M\$ de salaires et avantages sociaux;
- 0,7 M\$ de travaux pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges afférentes au fonctionnement au cours du premier trimestre ont été de 0,8 M\$ (1,1 M\$ — T1 2016). Ces chiffres représentent 1,8 % des charges totales (2 % — T1 2016).

Administration

Les charges d'administration pour les trois (3) premiers mois sont de 3,2 M\$ et représentent une diminution de 0,2 M\$ par rapport au T1 de l'exercice précédent (3,4 M\$ — T1 2016). Au cours du trimestre, les charges d'administration ont représenté 7,3 % (6,5 % — T1 2016) des charges totales.

3.2. Flux de trésorerie

Par rapport au 31 mars 2016, le solde de l'encaisse a diminué de 26,9 M\$ pour atteindre un montant de 47,1 M\$.

3.3. Enjeux stratégiques et risques

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois applicables à toutes les sociétés d'État.

3.3.1. Sécurité des ponts

La priorité de PJCCI consiste à assurer la sécurité constante de toutes ses structures. PJCCI administre judicieusement ses programmes relatifs aux ponts afin de prolonger le plus possible la durée de vie utile de ceux-ci.

Les ponts sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde, aux conditions climatiques et au sel de déglçage utilisé en abondance. En plus des travaux majeurs terminés ou en cours, ces structures devront faire l'objet de travaux importants au cours des dix (10) prochaines années. La congestion sur tous les ponts de la Rive-Sud de Montréal a une incidence sur la capacité de PJCCI de procéder aux travaux majeurs pendant les heures habituelles de travail, ce qui a un impact direct sur la planification, la réalisation et le coût des travaux. Des travaux majeurs de réfection sont planifiés ou en cours sur toutes les structures afin de maintenir les actifs dans un état acceptable pour assurer la sécurité des usagers et la pérennité des structures. La planification à long terme ainsi que la communication et le partage d'informations sur les enjeux se poursuivent en permanence.

3.3.2. Financement durable

Dans ses décisions, PJCCI doit constamment considérer la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles pour protéger les biens qu'elle gère et rencontrer sa mission d'assurer un passage sécuritaire sur ses structures.

Dans le Budget 2014, le gouvernement du Canada a approuvé un financement à PJCCI pour les cinq (5) années subséquentes, soit de 2014-2015 à 2018-2019. PJCCI priorise les travaux en tenant toujours compte, dans un premier temps, de la sécurité des usagers et, dans un deuxième temps, de la mise en place de mesures d'atténuation des risques.

Pour les projets en lien avec les eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure, PJCCI a reçu du financement dans le Budget 2014 pour les cinq (5) années subséquentes. PJCCI a également reçu du financement du Plan d'Action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf), qui a été renouvelé en 2011 pour une période de quatre (4) ans avec le PASCf2. Une demande au Conseil du Trésor pour la phase 3 du PASCf a été approuvée en février 2016. Le PASCf, incluant le PASCf3, ne permet en effet que des projets d'une durée maximale de quatre (4) ans, soit jusqu'en 2019-2020. Cela représente un véritable défi puisque les projets concernant les eaux souterraines contaminées nécessitent un plan d'action à long terme. Malgré le financement reçu pour les années 2014-2015 à 2018-2019, et les fonds du PASCf, le besoin d'un financement à long terme sur une période de 15 ans, à partir de 2016-2017 est donc impératif.

3.3.3. Gestion des ressources humaines

Étant donné l'envergure et la croissance rapide du budget de son programme d'entretien majeur, PJCCI a ajouté des postes (postes permanents et temporaires) au sein des différents services de la Société afin de se doter d'une capacité accrue pour mener à terme ses différents mandats et projets selon le modèle de gestion par projet.

Pour pallier aux vulnérabilités d'expertises causées par le départ effectif ou annoncé d'une ressource clé de l'organisation, PJCCI a élaboré des activités d'apprentissage et aides à la performance pour capter et documenter les expertises.

PJCCI met à jour son plan de relève et de développement continu de ses employés et gestionnaires.

3.3.4. Technologie de l'information

PJCCI a terminé le déploiement du module de gestion par projet, du progiciel de gestion intégrée (PGI), avec les fonctions et les rapports de base le 31 mars 2016.

Le dernier trimestre fut consacré à poursuivre l'implantation de la gestion par projet à la société en œuvrant sur les activités de fin de mois par l'intégration des données des firmes externes.

Toujours dans un souci de centralisation des données et d'uniformisation des plateformes, un avant-projet fut débuté pour évaluer la faisabilité de l'intégration de la gestion des actifs de PJCCI à l'environnement géomatique. Les objectifs fixés sont d'intégrer les données d'inventaire, d'inspections, de recommandations et de planification.

Tous les risques ou enjeux mentionnés auparavant sont interdépendants. PJCCI évalue les risques liés à la sécurité des ponts et au financement durable comme étant très élevés. Ainsi, pour assurer la sécurité des ponts, PJCCI doit disposer d'un financement durable lui permettant de se doter d'une structure solide d'entreprise appuyée par des ressources humaines et informationnelles de haut niveau.

3.3.5. Santé et sécurité (SST)

Dans un contexte où le nombre des contrats octroyés par PJCCI pour la réalisation de travaux majeurs sur ses structures est demeuré élevé et l'augmentation de son personnel a atteint un sommet, PJCCI maintient et met en place des standards de qualité afin de répondre à ses obligations légales en vertu de la Partie II – Santé et Sécurité du Code canadien du travail, ainsi que l'ensemble de ses autres exigences en matière de prévention des accidents de travail.

Pour ce faire, PJCCI élabore actuellement, un alignement stratégique en matière de santé et sécurité au travail pour lui permettre de poursuivre l'évolution de sa culture de prévention. Le programme de prévention pour ses employés demeure un enjeu et fait l'objet de mises à jour régulières. PJCCI maintient et bonifie les exigences contractuelles des ressources dédiées en santé et sécurité dans les contrats de surveillance et le contrat de gestion globale de la santé et sécurité et en assure l'application. Ces contrats permettent à des spécialistes en SST de participer à toutes les étapes des projets de construction afin d'analyser les risques devant être dénoncés aux entrepreneurs.

Malgré les mesures mises en place pour la gestion de la santé et sécurité, un accident mortel a eu lieu sur le chantier de l'Estacade en septembre 2015. Le rapport final doit être déposé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail d'ici septembre 2016. La Société s'engage à adresser les recommandations qui découleront du rapport.

Dans un processus d'amélioration continue et soucieuse des enjeux de santé et sécurité au travail, PJCCI a finalisé son plan de mise à niveau des connaissances des directives sur les risques majeurs pour ses employés. Le conseiller interne de PJCCI en santé et sécurité assure la poursuite du développement des compétences des employés par un accompagnement en mode coaching.

La direction de PJCCI confirme son haut niveau d'engagement dans le développement de la culture de santé et sécurité au travail à tous les niveaux de l'organisation. Pour illustrer son engagement et faciliter l'implication des employés, de nouveaux mécanismes de concertation ont été mis en place. Un comité d'orientation facilite l'élaboration d'objectifs pour le comité local de santé et sécurité au travail et un nouveau comité avisier, composé des directeurs principaux associés aux opérations, sera mis en place afin de guider et conseiller la prise de décisions en matière de santé et sécurité au travail pour le comité de direction de PJCCI.

3.3.6. Obligations environnementales

PJCCI participe au PASC (Plan d'action des sites contaminés fédéraux), administré par Environnement Canada, pour la mise en place des mesures d'atténuation nécessaires afin de contenir et de traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest) à Montréal en bordure du fleuve St-Laurent. PJCCI travaille en partenariat avec des propriétaires et des parties intéressées pour étudier la contamination des eaux souterraines dans ce secteur et mettre en œuvre des plans d'atténuation. Ainsi, le projet Solution Bonaventure visant la gestion environnementale des eaux souterraines a débuté. En ce qui a trait à la portion du plan environnemental pour le secteur Ouest, bien qu'il fasse l'objet d'un partenariat avec le gouvernement du Québec (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)), il est entièrement administré par PJCCI.

3.3.7. Grands projets

PJCCI procède actuellement à de grands travaux sur les ponts et structures connexes dont elle est responsable. Voici une description des principales réalisations en T1 :

Pont Jacques-Cartier

Le pont, aujourd'hui âgé de 84 ans, est en relativement bon état. Cependant, plusieurs éléments sont à réparer au cours des prochaines années, notamment les piles et la structure d'acier. Des projets d'entretien majeur sont en cours depuis 2014 afin d'assurer la réfection des piles et culées, et le renforcement de l'acier et de la section 8. À ce titre, des travaux ont été réalisés dans plusieurs sections au niveau de piédestaux, de piles, de tablier, de trottoir ainsi que du pavillon de l'île Sainte-Hélène. De plus, la section de la voie maritime a bénéficié de travaux de renforcement et de peinture. Le programme de remplacement d'appareils d'appui et de renforcement des tours d'acier, de montants, de diagonales, de plaques de gousset verticales, de membrures inférieures principales et de poutres de levage est également entamé. Afin d'améliorer les communications en direct avec les usagers, des panneaux à message variable ont été remplacés.

Des travaux de l'ordre de 13,5 M\$ ont été réalisés au cours du dernier trimestre, particulièrement pour la réfection de piles et le renforcement d'acier. Deux contrats d'approvisionnement d'équipement ont été octroyés pour le projet de mise en lumière du pont lancé à la fin de 2015 en collaboration avec la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et le Secrétariat fédéral Canada 150.

Pont Honoré-Mercier

Un projet majeur de réfection et de remplacement du tablier est en cours sur la section fédérale du pont. Les travaux sont réalisés par un entrepreneur et des travailleurs Mohawks de la réserve de Kahnawake. En plus des travaux de remplacement du tablier, des travaux d'entretien majeur sont actuellement en cours au niveau de la structure d'acier dans la section

de l'île Maline. Ces travaux devront se poursuivre sur d'autres éléments du pont afin de maintenir la structure dans un état acceptable, notamment sur les piles et la structure d'acier.

Au cours du premier trimestre, des travaux d'entretien majeurs de réparation de la structure d'acier de la section de l'île Maline de l'ordre de 1,3 M\$ ont été réalisés. Des travaux relatifs au projet de remplacement du tablier dans la section mixte ont été entrepris principalement pour le renforcement de la structure d'acier préalable à l'installation du nouveau tablier ainsi que le début du remplacement du tablier lui-même représentant un investissement de l'ordre de 9,4 M\$.

Pont Champlain

Le pont Champlain est en fin de vie utile. Dans le but d'établir une stratégie globale de maintenance du pont jusqu'à sa mise hors service, PJCCI procède d'une façon continue à des inspections, monitoring en temps réel des éléments critiques, ainsi qu'à une veille de la capacité portante de l'ensemble de la structure. Cette stratégie doit veiller à ce que le passage entre la Rive-Sud et l'île de Montréal demeure sécuritaire et efficace jusqu'à l'ouverture du nouveau pont. Des travaux importants à la structure sur des éléments comme les poutres, la dalle, les chevêtres, les fûts et les semelles des piles sont menés dans le cadre d'une stratégie globale de maintien suivant un programme décennal. De plus, des réparations aux éléments en acier de la structure de la travée principale et d'autres réparations importantes comme le remplacement des joints de dilatation doivent se poursuivre en continu pour assurer la disponibilité des voies et la sécurité des usagers de la route.

Le programme décennal de grands travaux de maintien du pont amorce sa huitième année en 2016-2017 et, sans surprise, des signes de détérioration continuent de se manifester puisque la détérioration d'un ouvrage en fin de vie utile a tendance à suivre une courbe exponentielle. Le calendrier annoncé du remplacement du pont d'ici la fin de 2018 nécessite la poursuite des travaux du programme d'entretien jusqu'au remplacement, et de continuer de mettre en place des mesures de mitigation qui permettent de gérer adéquatement les risques liés, entre autres, à l'usure des éléments d'une structure en fin de vie utile.

Cette structure vieillissante nécessite un programme d'inspection détaillée dont la fréquence dépasse largement les normes minimales prescrites par la Société. De plus, dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, des instruments de mesure et d'analyse sophistiqués sont en place afin de surveiller le comportement de certains éléments importants du pont, et ce, en temps réel. Au-delà de 325 capteurs de haute précision ont été installés pour suivre les déformations en temps réel de certaines poutres. En août 2015, PJCCI s'est doté d'un logiciel spécialement conçu pour automatiser l'acquisition des données de monitoring. Ce système intègre l'historique des données de monitoring depuis janvier 2014, ce qui permet de déceler des tendances ou des variations de comportement qui pourraient mener à des actions proactives sur la structure du pont. De plus, des essais de charge sont réalisés mensuellement à l'aide d'une charge normalisée pour valider l'intégrité des capteurs et les données récupérées au quotidien.

Dans le but de gérer plus efficacement l'ensemble des activités reliées au pont Champlain, un bureau de projets Champlain a été mis en place au début de 2015. L'objectif principal est de regrouper l'ensemble des activités reliées à la maintenance du pont Champlain : l'ingénierie, l'inspection, le suivi du comportement structural et gestion des contrats de construction. Le bureau de projets Champlain regroupe :

- Les ressources de PJCCI en charge de la gestion d'ensemble de contrats;
- Les consultants en structure en charge de l'intégrité structurale du pont: Cowi North America, Ltd (COWI) et Stantec Experts-Conseils Ltée (STANTEC);
- Un consortium en charge de surveillance des travaux de construction;
- Un consortium en charge de l'inspection du pont.

Le rapport de 2013 de la firme COWI, anciennement Buckland & Taylor, a identifié que des investissements additionnels de l'ordre de 389 M\$ étaient requis au cours de la période de 2014-2015 à 2017-2018 afin de maintenir la structure dans un état acceptable. Dans une mesure de gestion des risques et d'utilisation efficiente des fonds, toutes recommandations de COWI et Stantec sont révisées par le second consultant ainsi que par un comité d'experts sur lequel siègent deux (2) experts spécialisés en structures.

En tant que partenaire du Bureau de projets Champlain, la firme COWI travaille continuellement à revoir les analyses de la capacité portante à la lumière des informations provenant des inspections et des résultats d'instrumentation les plus récentes, le tout dans le but de prioriser les interventions à venir.

Les travaux des contrats en cours ont, entre autres, permis de sécuriser plus de 46% des 100 poutres de rive du pont à l'aide de différents systèmes de renforcement. Dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, l'installation des renforts des poutres de rive a pu être accélérée afin que 90% de ceux-ci soient installés en 2016-2017. Les 10 poutres restantes seront renforcées durant le premier semestre de 2017-2018.

En octobre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent et a confié le projet à Infrastructure Canada. Le 1er décembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé que le nouveau pont serait en place en 2018.

Estacade

Les travaux de renforcement du tablier de l'Estacade et le déplacement de la piste cyclable sont maintenant achevés. PJCCI réalise une importante coordination et un suivi serré sur l'utilisation de l'Estacade. En effet, cette dernière revêt une importance capitale, car elle est un passage névralgique pour l'accès aux sites de mobilisation, tant pour les travaux de maintien de l'actuel pont Champlain que pour les travaux du Corridor du nouveau pont

Champlain. Des travaux d'aménagement des approches sont prévus cet été afin de compléter le projet sur cet ouvrage.

Autoroute Bonaventure

L'autoroute Bonaventure, construite au cours des années 60, fait l'objet d'un programme de réfection majeure visant le remplacement de plusieurs sections de tablier des voies élevées. Les travaux incluent également la réparation des piles, des chevêtres, des poutres, des appareils d'appuis et du pavage. Ce programme, débuté au cours de l'exercice 2009-2010, a été complété au cours du dernier trimestre. Également, PJCCI a complété la conception visant la réfection de chaussées au sol et divers travaux sur la section 10 de l'autoroute Bonaventure. Les travaux de construction afférents sont prévus débuter en juillet 2016. La valeur des travaux réalisés au cours du dernier trimestre totalise un montant de 3,1M\$.

Tunnel de Melocheville

Au cours du premier trimestre de 2016-2017, les travaux de signalisation, de système de transport intelligent et de télésurveillance se sont poursuivis. Ces travaux totalisent un montant de 0,1 M\$ et seront complétés au deuxième trimestre de 2016-2017. De plus, des travaux de réfection majeure des tubes sont en cours pour un montant de 2 M\$ et seront complétés au dernier trimestre de 2016-2017.

3.4. Rapport sur l'utilisation des crédits

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 338 M\$.

<i>En milliers de dollars</i>	Au trimestre du 30 juin 2016			Au trimestre du 30 juin 2015		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
▪Budget principal des dépenses	227 253	110 745	337 998	270 992	155 808	426 800
Financement disponible	227 253	110 745	337 998	270 992	155 808	426 800
▪Crédits parlementaires (1)						
— Utilisés	36 140	20 191	56 331	43 454	10 681	54 135
— Requis	191 113	90 554	281 667	227 538	145 127	372 665
Total crédits parlementaires	227 253	110 745	337 998	270 992	155 808	426 800

(1) PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses ont été encourues.



+ SECTION 4

ÉTATS FINANCIERS NON-AUDITÉS
INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2016-2017

4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI

Pour les trois (3) mois terminés le 30 juin 2016, les états financiers non audités intérimaires de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers non audités intérimaires.

4.1. Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers non audités intérimaires, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le secrétariat du Conseil du Trésor. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'article 89 et à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, au *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.*, à la *Loi maritime du Canada* et aux statuts et règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs et du Premier dirigeant de la Société. Celui-ci, par l'entremise du Comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, de contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité d'audit.



Glen P. Carlin, ing., FICl, FSCGC
Premier dirigeant



Claude Lachance, CPA, CMA, MBA, ASC
Directeur principal, Administration

25 août 2016

4.2. État de la situation financière au 30 juin 2016

(non-audité – en dollars canadiens)

	30 juin 2016	31 mars 2016
Actifs financiers		
Trésorerie	47 142 297	73 996 315
Débiteurs	49 429 993	26 365 791
Total des actifs financiers	96 572 290	100 362 106
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	80 487 180	84 257 787
Avantages sociaux futurs	1 401 104	1 288 041
Retenues contractuelles (Note 4.6.8)	14 473 774	12 810 568
Revenus reportés	251 409	269 591
Obligations environnementales (Note 4.6.3)	42 635 577	43 170 000
Total des passifs	139 249 044	141 795 987
Dette nette	(42 676 754)	(41 433 881)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.4)	514 585 173	502 181 579
Charges payées d'avance	2 292 797	671 643
Total actifs non financiers	516 877 970	502 853 222
Excédent accumulé	474 201 216	461 419 341

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

Approuvé par le Conseil d'administration :


Administrateur


Administrateur

4.3. État des résultats pour les trois (3) mois terminés le 30 juin 2016

(non-audité – en dollars canadiens)

	Douze mois terminés le 31 mars 2017	Trois mois terminés le	
	Budget	30 juin 2016 Réal	30 juin 2015 Réal
	\$		
Revenus			
Baux et permis	586 000	148 109	680 834
Intérêts	500 000	167 482	275 115
Autres sources		1 572	5 470
Total des revenus	1 086 000	317 163	961 419
Charges (Note 4.6.9)			
Entretien	252 038 000	39 908 727	47 949 923
Fonctionnement	4 315 000	773 872	1 062 325
Administration	13 503 000	3 215 334	3 387 890
Obligations environnementales	(11 780 000)	(31 766)	-
Total des charges	258 076 000	43 866 167	52 400 138
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(256 990 000)	(43 549 004)	(51 438 719)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	227 253 000	36 140 156	43 453 566
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	110 745 000	20 190 723	10 681 206
Excédent lié aux activités	81 008 000	12 781 875	2 696 053
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	500 409 000	461 419 341	445 413 783
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	581 417 000	474 201 216	448 109 836

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

4.4. État de la variation de la dette nette pour les trois (3) mois terminés le 30 juin 2016

	Douze mois terminés le	Trois mois terminés le	
	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2015
	Budget	Réel	Réel
	\$		\$
Excédent de l'exercice lié aux activités	81 008 000	12 781 875	2 696 053
Acquisition d'immobilisations corporelles	(110 744 000)	(20 190 722)	(10 681 206)
Amortissement des immobilisations corporelles	41 396 000	7 787 128	7 495 089
Total de la variation due au total des immobilisations corporelles	(69 348 000)	(12 403 594)	(3 186 117)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(1 904 765)	(711 283)
Utilisation de charges payées d'avance	-	283 611	498 079
Total de la variation due aux charges payées d'avance	-	(1 621 154)	(213 204)
(Augmentation) de la dette nette	11 660 000	(1 242 873)	(703 268)
Dette nette au début de l'exercice	(28 068 000)	(41 433 881)	(29 787 827)
Dette nette à la fin de l'exercice	(16 408 000)	(42 676 754)	(30 491 095)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

4.5. État des flux de trésorerie pour les trois (3) mois terminés le 30 juin 2016

	Trois mois terminés le	
	30 juin 2016	30 juin 2015
	Réel	Réel
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	12 781 875	2 696 053
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.4)	7 787 128	7 495 089
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	113 063	(426 998)
(Diminution) des obligations environnementales	(534 422)	-
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement :		
(Augmentation) des débiteurs	(23 064 202)	(2 357 695)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(9 939 602)	14 164 403
(Diminution) augmentation des retenues contractuelles	1 663 206	(152 267)
(Diminution) des revenus reportés	(18 182)	(39 636)
(Augmentation) des charges payées d'avance	(1 621 154)	(213 204)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(12 832 290)	21 165 745
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(14 021 728)	(10 681 206)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(14 021 728)	(10 681 206)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(26 854 018)	10 484 539
Trésorerie au début de l'exercice	73 996 315	65 137 984
Trésorerie à la fin de l'exercice	47 142 297	75 622 523

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

4.6. Notes afférentes aux états financiers non audités intérimaires

4.6.1. Pouvoir et activités

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la « Société »), fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le 1er octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux limitée (« SPFL »). Le 13 février 2014, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1er décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle des ponts Jacques-Cartier et Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1er octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports, en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1er avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (*C.P. 2015-1112*) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société a comparé et révisé sa politique sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives et instruments connexes du Conseil du Trésor portant sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements. Suivant cet exercice fait en décembre 2015, la Société confirme qu'elle a rencontré les exigences de l'instruction.

La Société est non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du Gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produit reporté lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au Montant à recevoir du Gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparations et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apports de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du Gouvernement du Canada sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes:

- Ponts et routes entre 5 et 48 ans
- Véhicules et équipements entre 3 et 10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et des autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le Gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas une obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Les gestionnaires et les employés non syndiqués se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Les employés syndiqués accumulent les jours de congé de maladie non utilisés qui sont monnayables à leur départ. La Société comptabilise le coût des avantages sociaux futurs au titre des congés de maladie au fur et à mesure qu'ils sont acquis par les employés. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des

mesures environnementales sont comptabilisées comme des dépenses au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leurs classifications telles que présentées dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

Éventualités

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisent. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement n'est pas déterminable ou que le montant en cause ne peut pas être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais courus relatifs aux travaux majeurs de réfection et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

4.6.3. Obligations environnementales

Par le passé, la Société a dressé un inventaire de toutes ses propriétés dans le but de classer leur état environnemental afin de prioriser les interventions. La Société compte un certain nombre de propriétés dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les propriétés concernées se situent sous le pont Jacques-Cartier et aux abords de l'autoroute Bonaventure. En ce qui a trait aux terrains sous le pont Jacques-Cartier, des contaminations des eaux et/ou du sol ont été relevées dans le cadre de cet exercice de classification, mais des travaux de suivis environnementaux et d'analyses plus poussées sont requis afin de déterminer si la nappe phréatique peut en être affectée et si un exercice de décontamination serait requis. Des travaux ont été entrepris au cours de l'exercice 2015-2016 à cet effet. Au 30 juin 2016, aucun constat final n'a été émis concernant les actions à poser le cas échéant. Actuellement, comme le niveau de contamination, l'impact et les actions à prendre ne peuvent être déterminés, aucun passif environnemental n'a été comptabilisé.

Au 30 juin 2016, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure à Montréal. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement opéré par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des taux de toxicité des eaux souterraines au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions : soit le secteur Est et le secteur Ouest.

a) Secteur Est

L'estimation de ce passif est fondée sur une étude préliminaire effectuée par une firme externe. La Société complète le processus d'octroi des différents contrats pour la réalisation et la surveillance des travaux :

- Le projet débutera en 2016 par la construction d'un écran d'étanchéité.
- L'installation du système de pompage et de traitement devrait débuter en 2016.
- Les opérations de décontamination devraient débuter en 2017 pour une période estimée de 15 ans. La durée du projet ira au-delà de 15 ans, mais il est impossible de déterminer les coûts au-delà de 15 ans.
- Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

b) Secteur Ouest

La Société a octroyé un contrat pour la construction d'une barrière hydraulique et d'une usine de traitement. Par conséquent, l'évaluation de l'obligation afférente au secteur Ouest repose sur les termes financiers de ce dernier :

- Le projet débutera en 2016 par la construction d'une barrière hydraulique et de l'usine de traitement.
- Les opérations de confinement devraient débuter en 2017 pour une période estimée de 15 ans. La durée du projet ira au-delà de 15 ans, mais il est impossible de déterminer les coûts au-delà de 15 ans.
- Dans le cadre du secteur Ouest, la portion des coûts attribuable à la Société est de 50 % des coûts totaux à encourir.
- Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

La Société assurera la gérance de ce projet.

Principales hypothèses		Secteur Est	Secteur Ouest
Au 30 juin 2016 (31 mars 2016)			
Taux d'actualisation (note 1):			
i) Exercices 2016 et 2017	31 mars 2016	0,54 %	0,54 %
	30 juin 2016	0,54 %	0,54 %
ii) À long terme	31 mars 2016	2,00%	2,00 %
	30 juin 2016	1,76 %	1,76 %
Taux inflation – IPCBNR (note 2) :			
Bâtiments non résidentiels	31 mars 2016	3,17 %	3,17 %
	30 juin 2016	3,09 %	3,09 %
Facteur de précision		+/-10 %	-
Fourchette non actualisée et inflationnée :			
Au 31 mars 2016	Minimum	36 210 000 \$	12 752 000 \$
	Maximum	44 012 000 \$	12 752 000 \$
Au 30 juin 2016	Minimum	23 200 000 \$	12 100 000 \$
	Maximum	43 100 000 \$	12 100 000 \$
Fourchette actualisée et inflationnée :			
Au 31 mars 2016	Minimum	32 050 000 \$	11 120 000 \$
	Maximum	39 300 000 \$	11 120 000 \$
Au 30 juin 2016	Minimum	32 000 000 \$	11 300 000 \$
	Maximum	39 000 000 \$	11 300 000 \$
Dépenses du trimestre		650 872 \$	13 551 \$
Provision Passif environnemental		31 349 128 \$	11 286 449 \$

Pour 2016, l'obligation relative au secteur Ouest reposant sur les termes financiers du contrat octroyé, aucune fourchette n'est à considérer. Pour le secteur Est, la Société juge raisonnable de fixer son évaluation de l'obligation au niveau inférieur de la fourchette des coûts totaux estimatifs actualisés.

Au cours du trimestre, PJCCI a débuté les travaux prévus pour les deux secteurs. Des dépenses encourues pour un total de 664 423\$ ont diminué le passif environnemental révisé au 30 juin 2016. En date du 30 juin 2016, la Société estime donc l'obligation environnementale à un montant de 42 635 577 \$ (43 170 000 \$ au 31 mars 2016) pour les secteurs Est et Ouest. Ce montant a été enregistré à titre d'Obligations environnementales à l'État de la situation financière au 30 juin 2016.

Note 1 : Taux Rendements d'obligations types du gouvernement canadien

Note 2 : Indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels

4.6.4. Immobilisations corporelles

(non-audité – en dollars canadiens)

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et équipements	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
1 ^{er} avril 2015	6 890 863	544 443 535	4 471 884	112 687 099	668 493 381
Acquisitions	-	22 129 437	346 735	64 979 498	87 455 670
Aliénations	(1 640 746)	(72 732 742)	(165 534)	-	(74 539 022)
Transferts	-	23 655 223	-	(23 655 223)	-
31 mars 2016	5 250 117	517 495 453	4 653 084	154 011 374	681 410 029
Acquisitions	-	569 375	50 502	19 570 845	20 190 722
Aliénations	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
30 juin 2016	5 250 117	518 064 828	4 703 587	173 582 219	701 600 751
Amortissement accumulé					
1 ^{er} avril 2015	-	190 801 449	3 341 455	-	194 142 904
Amortissement	-	28 369 600	556 567	-	28 926 167
Aliénations	-	-	-	-	-
Cessions	-	(43 683 080)	(157 541)	-	(43 840 621)
31 mars 2016	-	175 487 969	3 740 481	-	179 228 450
Amortissement	-	7 703 896	83 232	-	7 787 128
Aliénations	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
30 juin 2016	-	183 191 865	3 823 713	-	187 015 578
Valeur comptable nette					
31 mars 2016	5 250 117	342 007 484	912 604	154 011 374	502 181 579
30 juin 2016	5 250 117	334 872 963	879 874	173 582 219	514 585 173

4.6.5. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale et la Société a émis et entièrement libéré une action au montant de 100 \$.

4.6.6. Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Dans le cadre d'un projet pour des travaux qu'elle faisait exécuter pour elle-même et pour un partenaire et dont elle partage les coûts avec ledit partenaire, la Société a déposé le 23 novembre 2012, auprès de son partenaire, une réclamation pour des coûts supplémentaires encourus ou à encourir par la Société et découlant de décisions dudit partenaire. Pour le moment, la direction estime qu'il lui est impossible d'établir une estimation de l'incidence financière de cette réclamation.

4.6.7. Passifs éventuels liés aux immobilisations corporelles

- a) Un permis a été octroyé à la Société pour placer, maintenir et utiliser un câble pour les signaux de télévision en circuit fermé sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Ce permis, dont le terme est « durant plaisir », contient une clause de résiliation en vertu de laquelle le propriétaire ou la Société peut résilier le permis en tout temps en donnant un avis écrit à l'autre partie. Lors de l'annulation, le permis prévoit que la Société devra enlever immédiatement ses installations, à ses frais, des terrains et lieux du propriétaire, à défaut de quoi le propriétaire les enlèvera et remettra l'emplacement en bon état, aux frais de la Société, ou au choix du propriétaire, celui-ci les conservera sans compensation. Ni le propriétaire des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier le permis en date du 30 juin 2016. Comme la date de résiliation éventuelle du permis est indéterminable, aucun passif éventuel lié à cette immobilisation n'a été constaté pour l'exercice en cours.

- b) La Société détient certaines structures érigées sur des terrains dont le propriétaire en a transféré la gestion et l'administration au Gouvernement du Canada. Les documents juridiques de transfert prévoient que, advenant un changement d'utilisation de ces structures par rapport à l'utilisation qui en était faite au moment du transfert, le propriétaire reprendra le contrôle des terrains, et ce, sans aucune indemnité pour les structures construites, à condition qu'elles soient dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces structures. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté dans les états financiers.

4.6.8. Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée « retenue d'exécution ») et retient une nouvelle somme équivalente à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie »). Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie ») réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat après l'expiration de la période de garantie.

4.6.9. Charges selon leur objet

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	28 083 548	36 849 687
Obligations environnementales	(31 765)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	7 787 128	7 495 086
Salaires et avantages sociaux	4 544 378	3 993 114
Services professionnels	1 898 821	1 957 995
Biens et services	1 584 057	2 104 256
Pertes sur disposition d'immobilisations		
Total des charges	43 866 167	52 400 138



Participez à la conversation

JacquesCartierChamplain.ca

Twitter | LinkedIn | Facebook | YouTube

